

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 19 décembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH.

**Absents excusés :** Mme STAUB (pour le point 0) – M. CHAMS-DINE – Mme SZCZYGLOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – M. FRIDERICH (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

**Point n° 27 :** Accueil de bénévoles en mission d'intérêt général au titre du service national universel (SNU)

Madame STOLL, rapporteur :

VU le Code du service national, et notamment ses articles :

- L 111-1 relatif à l'accomplissement obligatoire du SNU
- L 111-2 relatif aux obligations composant le SNU
- L 112-1 et suivants relatifs au champ d'application du SNU
- L 113-1 et suivants relatifs au recensement ;

VU les dispositions du décret n°2020-922 du 19 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service universel national dont une partie est désormais codifiée au sein du code du service national ;

La commune de Hombourg-Haut a la possibilité d'accueillir des volontaires en mission d'intérêt général afin de développer la culture de l'engagement et de renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Créé en 2019, le service national universel (SNU) a pour finalité de donner l'occasion à des jeunes de participer à un service rendu à la société dans différents secteurs d'activités communales et de faire vivre les valeurs de la République.

La mission qui peut être confiée à ces jeunes bénévoles doit s'inscrire dans une des neuf thématiques suivantes :

- défense et mémoire
- sécurité
- solidarité
- santé
- éducation
- culture
- sport
- environnement et développement durable
- citoyenneté.

Les jeunes de 15 à 17 ans pourraient être accueillis par la commune afin d'accomplir cette mission de 84 heures minimum (ou 12 jours minimum) réparties au cours de l'année afin de leur permettre d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle. Il est indiqué que ces missions d'intérêt général ne donnent pas lieu à une contrepartie financière à l'égard des volontaires et qu'il est nécessaire de désigner un mentor au sein de la collectivité encadrant les jeunes volontaires.

Cet accueil sera formalisé par une convention d'engagement qui sera signée par l'autorité territoriale, le volontaire et son représentant légal ainsi que par le représentant de l'État.

La Ville de Hombourg-Haut mettant déjà en place des dispositifs d'accompagnement des jeunes dans leur parcours de citoyenneté, tel que le service civique, le conseil municipal des jeunes..., elle souhaite donc poursuivre cet accompagnement en proposant des missions d'intérêt général en faveur des jeunes mosellans.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la commune au dispositif SNU
- d'autoriser l'accueil de jeunes de 15 à 17 ans dans le cadre du SNU
- d'autoriser le recensement des missions d'intérêt général au sein de la commune afin de les inscrire sur le site officiel dédié au SNU
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération et notamment celles nécessaires à l'accueil desdits jeunes.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER

